Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_77-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	29

Vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
23 juin 2026

N° de la délibération
2026-77

L'an 2026, le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 23 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 23 juin 2026.

Présents (27) : **M.** Christian TROADEC, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Catherine BOULANGER, Fabienne RICHARD

et MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Alan LE BUREL, Patrice LE DU, Yann MANAC'H, Jean-Yves NICOLAS, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (2) : Hélène GUILLEMOT à Evelyne LE GUERN, Valérie LUCAS à Christian TROADEC

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Daniel COTTEN

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 3 juillet 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 3 juillet 2026

Approbation du budget supplémentaire pour le budget principal

Rapporteur : Daniel COTTEN

Un budget supplémentaire est une décision modificative particulière. Comme toute décision modificative, le budget supplémentaire n'est pas un nouveau budget, mais complète une partie du budget primitif. Sa spécificité réside dans l'intégration des restes à réaliser et des résultats de l'année antérieure constatées à l'occasion de l'approbation du compte administratif.
Il permet donc de procéder à divers ajustements des recettes et des dépenses.

		Fonctionnement	Investissement	**TOTAL**
RECETTES	Propositions nouvelles	-50 000,00 €	46 022,38 €	-3 977,62 €
	Reste à réaliser		412 612,02 €	412 612,02 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_77-DE

	TOTAL	-50 000,00 €	458 634,40 €	**408 634,40 €**
DEPENSES	Propositions nouvelles	-50 000,00 €	-516 000,00 €	-566 000,00 €
	Reste à réaliser		974 634,40 €	974 634,40 €
	TOTAL	-50 000,00 €	458 634,40 €	**408 634,40 €**

I – La section de fonctionnement

Il s'agit de l'intégration du résultat. Au budget primitif, il était prévu un résultat reporté de fonctionnement de 50 000 €. Considérant que la proposition d'affectation du résultat porte sur un report en investissement de la totalité de l'excédent de fonctionnement, il est proposé de retirer le résultat de fonctionnement inscrit au BP. Cette recette en moins génère une dépense en moins, celle du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

II – La section d'investissement

A) Les recettes

1. Les restes à réaliser (RAR) : + 412 612,02 €

Il s'agit des recettes engagées en 2025 mais non encaissées à la fin de l'exercice. Il s'agit principalement des subventions aux projets d'investissements notamment pour l'aménagement du centre-ville.

2. L'intégration du résultat et de l'affectation de l'excédent de fonctionnement : + 46 022,38 €

Au BP 2026, il n'y avait pas de résultat d'investissement positif inscrit. Il s'agit donc d'inscrire une recette de 355 992,36 €.

L'excédent de fonctionnement affecté au BP 2026 est de 1 467 000 €. Considérant que le résultat de fonctionnement pouvant être affecté est de 1 094 625,32 €, il est proposé de réduire le compte sur lequel il est imputé en investissement de 372 374,68 €.

En raison de la suppression du résultat de fonctionnement de 50 000 €, il convient de réduire du même montant le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Au BP 2026, le FCTVA inscrit est de 516 000 € alors qu'il a été versé 578 446,32 €. Il est donc proposé d'inscrire une somme supplémentaire de 62 446 € sur le compte d'imputation du FCTVA.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est proposé d'inscrire une somme de 49 958,70 € sur le compte d'imputation des subventions d'investissement.

Le solde des ajouts et des réductions s'élève à + 46 022,38 €.

B) Les dépenses

1. Les restes à réaliser (RAR) : + 974 634,40 €

Il s'agit des dépenses engagées en 2025 mais non mandatées à la fin de l'exercice 2025. Ils comprennent notamment les travaux pour le centre-ville (494 k€), des travaux sur les bâtiments communaux (115 k€) et des travaux sur la voirie communale (101 k€).

2. La reprise des résultats : - 516 000,00 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_77-DE

Considérant que le résultat constaté en investissement est positif et que le budget primitif intègre un déficit de 516 000 €, il convient de régulariser cette situation en réduisant la dépense au compte 002 à zéro.

Après avis favorable de la commission finances du 22 juin 2026, et, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget supplémentaire pour le budget principal tel que présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 30 juin 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER
29270

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_77-DE